

4 MARSOT
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, Rue Herold
06000 NICE
952 764 058 RCS NICE

**PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DE LA GÉRANCE
DU 15 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le quinze juillet,
Au siège social,

Madame Philippine, Marie, Caroline, SOTTAS,

Gérante de la société 4 MARSOT, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales, ès-qualités, rappelle que :

- Suivant acte sous seing privé en date à NICE du 15 Juillet 2025, Monsieur Yves, Maurice SOTTAS a cédé à Madame Philippine, Marie, Caroline SOTTAS quarante-neuf (49) parts sociales sur les cents (100) parts lui appartenant dans la société ;

Et prend la décision suivante :

La gérance décide, compte tenu de ce qui précède, de modifier l'article 7 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euro chacune, attribuées, suite à la cession de parts du 15/07/2025, comme suit :

- *Madame Philippine, Marie, Caroline SOTTAS, à concurrence de neuf cent quatre-vingt-neuf parts sociales (99 parts sociales),*
- *Monsieur Yves, Maurice SOTTAS à concurrence d'une part sociale (1 part sociale),*

Soit au total 100 parts »

L'adresse de la gérante a elle aussi été modifiée de la sorte dans le paragraphe : **NOMINATION DU PREMIER GERANT**

Les associés nomment pour premier gérant de la société : Madame Philippine, Marie, Caroline SOTTAS demeurant à NICE (06000), 4 Bis, Rue Marceau

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Philippine, Marie, Caroline SOTTAS
Gérante

Signé par :

Philippe SOTTAS

8BBFD4C638A841C...